

Les indices de production en Europe : Situation actuelle et évolutions

Michel Euriat

Direction générale de l'INSEE

Timbre E301 – 18 Boulevard Adolphe-Pinard 75675 Paris Cedex 14, France

michel.euriat@insee.fr

1. Le contexte : l'harmonisation des statistiques conjoncturelles des pays européens.

Avec l'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire au début de 1999, le besoin pour l'Union européenne de disposer, au niveau global et au niveau de la zone « Euro », d'indicateurs conjoncturels est devenu aigu : il a conduit à l'adoption d'un règlement cadre à la mi 1998, complété en mars 2001 par des règlements d'application précisant notamment les définitions des variables observées. [1]

Un principe général est en effet appliqué pour produire les statistiques européennes, aussi bien les statistiques structurelles, à fréquence annuelle, que les statistiques conjoncturelles. La collecte des données est effectuée dans chaque Etat membre, qui produit les statistiques nationales. Ces dernières sont transmises à Eurostat qui ne réalise pas de collecte, mais produit les statistiques pour l'Union ou pour la zone Euro par agrégation des statistiques nationales. La statistique européenne repose ainsi non sur des instruments qui lui sont propres, mais sur des règlements qui doivent assurer l'homogénéité des concepts (unités statistiques, nomenclatures, définition des variables) et l'harmonisation des calendriers de production.

Cette situation, bien adaptée aux statistiques produites à un rythme annuel, devient un véritable défi lorsqu'il s'agit des statistiques conjoncturelles, et notamment mensuelles, face à la demande exprimée, notamment par les marchés financiers, en termes de délai de publication.

2. Indicateurs nationaux et indicateurs européens.

La mise en place de ces indicateurs conjoncturels « harmonisés » s'est parfois réalisée avec le maintien en parallèle d'un indice national : c'est le cas dans certains Etats membres de l'indice des prix à la consommation. Ce cas demeure cependant exceptionnel, et c'est sans aucun doute souhaitable pour ne pas dérouter les utilisateurs. En général, un processus de convergence doit être engagé pour que l'indicateur publié au niveau national, qui a souvent une longue histoire et ses propres utilisateurs, puisse servir au calcul de l'indice européen et qu'il n'y ait pas d'incohérence entre les publications d'Eurostat et celles des instituts nationaux de statistique.

Par exemple, pour les indices de prix à la production, la définition retenue [1] est le prix départ usine comprenant tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires. Plusieurs Etats membres, qui utilisaient jusqu'à présent les prix hors toutes taxes, seront ainsi amenés à faire évoluer leurs indices et à fournir aux utilisateurs

nationaux les explications et les compléments nécessaires, par exemple pour l'indexation des contrats.

3. Le cas des indices de production.

L'indice de la production industrielle est depuis longtemps considéré comme l'un des indices majeurs d'analyse de la conjoncture économique, même si le poids de l'industrie manufacturière a décru dans les pays économiquement les plus avancés au profit du commerce et des services. La contrainte en matière de délai de publication et l'enjeu de qualité – dont l'ampleur des révisions constitue un indicateur impitoyable – sont donc particulièrement importants. Or c'est sans doute pour cet indicateur que les méthodes, l'organisation de la production, et même les délais de production sont les plus variables d'un Etat membre à l'autre.

Cette diversité est d'ailleurs inhérente à cet indice : il n'est pas défini dans l'absolu mais par son objectif. Le règlement stipule en effet [1] que "l'objectif de l'indice de production est de mesurer les changements du volume de la production à intervalles réguliers. L'indice de production fournit une mesure de ce volume en terme de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée". Il ajoute que "l'indice de production est une mesure théorique qui doit être estimée par des mesures pratiques". Constatant que les données nécessaires pour le calcul d'un tel indice ne sont pas disponibles mensuellement, il laisse aux instituts de statistique des Etats membres le choix des grandeurs à observer pour estimer l'évolution mensuelle du volume de la valeur ajoutée au coût des facteurs, se contentant de préconisations : utilisation de la valeur de production brute, des volumes, des chiffres d'affaires, de l'intrant de travail, de l'intrant de matériel, de l'intrant d'énergie. Il précise bien entendu que selon la méthode d'approximation utilisée, l'indice de la production devrait tenir compte des variations des autres éléments qui interviennent dans la définition de la notion que l'on cherche à mesurer.

L'examen de la manière dont les Etats membres calculent cet indice, des délais de publication des indices nationaux, des aménagements observés dans l'organisation de leur production, des débats concernant l'évolution de la réglementation communautaire, constitue pour les statisticiens officiels un intéressant cas de réflexion : il illustre en effet, au delà de l'habituel compromis entre précision et fraîcheur de l'information statistique, le fait que chaque instrument d'observation statistique doit être conçu en fonction des besoins d'information qu'il vise à satisfaire. L'évolution des besoins devrait donc conduire à l'évolution de l'instrument : cependant, si ce dernier vise à répondre à plusieurs types de besoins, une analyse s'impose pour savoir s'il peut continuer de le faire ou si une diversification des instruments est nécessaire.

4. La question des délais.

La mise en place de l'union économique et monétaire a focalisé l'attention sur les délais de publication de l'indice de la production industrielle : la presse économique, les marchés financiers, habitués à disposer, notamment pour les Etats-Unis, d'un indice très précoce, se sont rapidement étonnés de ne pouvoir disposer d'un tel indice pour la zone Euro dans un délai comparable. Le règlement cadre adopté en 1998 prévoit que les Etats membres transmettent les données nationales

à Eurostat au plus tard un mois et 15 jours après la fin du mois d'observation. Mais tous les Etats membres, même parmi ceux dont la taille impose d'avoir les résultats pour assurer une couverture suffisante pour produire les indices européens, ne respectaient pas au départ ce délai de 45 jours, qui ne sera réglementairement obligatoire qu'à la fin de 2001. Ce délai est de toute manière jugé trop long, et il est envisagé d'amender le règlement en vue de le réduire.

Plusieurs Etats membres produisaient dès 1998 l'indice dans un délai plus court, de l'ordre de quarante jours. Les autres ont engagé des actions en vue dans un premier temps de se conformer au règlement, et dans un second temps de réduire le délai de publication à environ 40 jours après la fin du mois d'observation. Toutes ces actions ont concerné l'organisation de la production, souvent en appliquant, comme en Espagne [2], des méthodes de gestion de la qualité (Total Quality Management), quelquefois, comme en France [3], en aménageant en plus le rythme de certaines enquêtes. Mais la méthodologie utilisée, en particulier le choix des variables d'observation retenues pour une branche productive donnée, n'a pas été remise en cause. On constate que les pays qui, tout en respectant déjà le délai du règlement européen, l'ont encore réduit, ont agi de la même façon.

5. Variables d'observation, ampleur des révisions.

Comme on l'a vu, le règlement suggère plusieurs variables d'observation pour approcher la mesure de la grandeur dont l'indice doit refléter l'évolution. C'est *a priori* la nature de l'activité industrielle des entreprises qui devrait conduire à choisir l'une plutôt que l'autre : ainsi, il est classique que les heures travaillées, corrigées par la variation de la mesure de la productivité, soient employées pour la construction navale. Or l'examen des choix retenus par les Etats membres fait apparaître une très grande diversité, sans rapport avec la répartition des activités industrielles : ainsi la valeur des ventes, corrigée par déflation, est utilisée dans une proportion qui va de 5% à près de 100%, ces deux proportions extrêmes correspondant à deux des grands pays industriels de l'Union.

Même si on ne peut constater de lien systématique entre la rapidité de publication de l'indice et le choix des variables observées, deux des Etats les plus rapides à publier l'indice sont précisément ceux qui utilisent en presque totalité des ventes déflatées. Par ailleurs, si l'on observe la période de janvier à septembre 2000 [4], en excluant les cas aberrants, l'ampleur des révisions de l'indice, mesurée par la moyenne de la valeur absolue des révisions, varie selon les Etats membres de 0,17 à 0,68 points d'évolution. De façon sans doute encore plus discriminante, la valeur absolue de la révision maximale sur la même période varie selon les Etats membres de 0,3 à 1,4 points d'évolution. Sans que ce soit là encore systématique, l'ampleur des révisions, qui donne une bonne idée de la précision de la première valeur publiée pour l'indice, apparaît souvent plus grande lorsque les variables observées s'éloignent de la mesure des quantités produites, qui est la variable la plus proche de ce que cherche à mesurer l'indice. Ceci s'explique sans doute : l'utilisation mensuelle de variables, telles que les ventes, implique souvent de prendre en compte à un rythme plus espacé, en général trimestriel, des éléments comme les variations de stocks : cette prise en compte peut alors entraîner un réajustement de la mesure initiale.

6. Réflexions sur les évolutions en cours.

Il fait peu de doute, on l'aura compris, que la prochaine évolution de la réglementation communautaire concernera le délai de production de l'indice : plusieurs pays parviennent à le publier à 40 jours, et les mesures prises par les pays qui le publiaient plus tardivement laissent espérer que ce délai pourra être atteint au niveau européen. On a vu cependant que ces mesures portaient principalement sur l'organisation de la production, et peu sur la collecte des données : pour progresser encore et atteindre des délais comparables à celui des Etats-Unis, il faudrait agir sur ce point. Or on touche là à la nature même de l'instrument, et au contexte des pratiques statistiques de chaque pays.

Prenons l'exemple de la France [3], où le délai de publication est plutôt long. Cela est dû notamment à une collecte à un niveau assez détaillé, réalisée pour partie en collaboration avec les organisations professionnelles : la contrepartie en est pour les branches concernées une observation plus fine de l'évolution infra-annuelle des productions. On peut aussi noter que c'est l'indice français qui a connu, que ce soit en moyenne (0,17 point) ou en valeur extrême (0,3 point), les révisions les plus faibles au cours de la période évoquée plus haut.

Il est par ailleurs essentiel de conserver à l'indice de la production industrielle sa nature d'observation statistique, et de ne pas introduire dans son calcul une part trop grande d'estimations économétriques, si l'on souhaite pouvoir pleinement l'utiliser dans des instruments de synthèse comme les comptes nationaux trimestriels. Il est sans doute préférable, pour répondre à la demande pressante d'indicateurs économiques avancés, de mettre au point des instruments particuliers plus composites, faisant également appel aux enquêtes qualitatives auprès des entreprises, comme a commencé de le faire Eurostat.

REFERENCES

- [1] Commission regulation(EC) No 588/2001 of 26 March 2001 implementing Council Regulation (EC)No 1165/98 concerning short-term statistics as regards the definition of variables (Official Journal of the European Communities)
- [2] Spanish methods to improve timeliness in the industrial production indices, by Pedro Revilla (Acts of Eurostat Short term statistics Seminar 8/9 March 2001 – to be published)
- [3] French Action Plan for reducing the time required to publish the industrial production index, by Michel Euriat (ib.)
- [4] Why US Business Indicators are faster available then those from the EU - Some reflections and a comparison of practices, by Christoph Walkner (ib.)

SUMMARY

The need for short term statistics for the European Union and the Eurozone became urgent with the monetary union. European short term statistics are not build from specific surveys but by the aggregation of the short term indicators produced by Member States. Hence the implementation of an harmonization process through legislative means (regulations). The production index is a theoretical measure that must be approximated by practical measures. These practical mesures vary considerably from one Member State to another, as well as the time needed for publication and the quality, as mesured by the range of the revisions. One should be careful, while putting the emphasis on the publication deadline of this index, to take all its uses into account.